

La lente libération de la parole après un deuil périnatal

— Les parents endeuillés après la mort d'un bébé veulent briser un tabou.

— Groupes d'entraide, forums et publications sur les réseaux sociaux permettent de partager leur douleur et de mettre des mots sur ce qu'ils traversent.

Oser en parler. Oser dire la douleur d'avoir perdu un bébé. Tel est le message de sensibilisation lancé à l'occasion de la Journée mondiale du deuil périnatal, le 15 octobre. Oser, parce que le sujet est tabou. « Lorsque j'ai perdu ma petite Maya à six mois de grossesse, c'était très difficile d'en parler, confie Julie, maman de trois enfants dont deux sont décédés. Mon entourage se comportait comme si rien ne s'était passé. On était dans un tel déni qu'à mon retour de congé de maternité, mes collègues m'ont demandé, en gros, si j'avais passé de bonnes vacances. »

La mort de ces bébés, entre 22 semaines d'aménorrhée (ou à partir de 500 g) et sept jours après la naissance, selon l'OMS, est sou-

vent vécue dans la solitude et la culpabilité. « Si un enfant décède, tout le monde convient que c'est un drame, mais pour un bébé mort-né ou qui n'a pas vécu longtemps, on considère que ce n'est pas si grave, s'indigne Larry, père d'un garçon et d'une petite fille morte dix jours après sa naissance. Aujourd'hui bénévole au sein de l'association Soins palliatifs et accompagnement en maternité (Spama), ce papa de 34 ans reconnaît avoir eu une période « très agressive » à l'égard de son entourage qui ne comprenait pas ce qu'il vivait.

« La société a déjà du mal à parler de la mort, alors pour celle d'un bébé c'est encore plus inconcevable. »

« La perte d'un bébé vient inverser l'ordre des générations et c'est quelque chose d'impensable, analyse Isabelle de Mézerac, fondatrice de Spama. La société a déjà du mal à parler de la mort, alors pour celle d'un bébé c'est encore plus inconcevable. » Julie rap-

pelle d'ailleurs qu'il n'existe pas de mots pour désigner les parents endeuillés. Cette Parisienne de 38 ans reconnaît toutefois « des avancées ». Depuis le 6 décembre 2021, une loi, qui actualise une circulaire de 2009, autorise en effet les parents à déclarer leur bébé décédé (après 15 semaines d'aménorrhée) à l'état civil. Un autre texte (du 1^{er} juin 2020) accorde également le congé de deuil pour décès d'un enfant aux parents d'un bébé mort in utero.

« C'est une reconnaissance extrêmement importante, souligne Marie-José Soubieux, pédopsychiatre et autrice de *Deuil périnatal et groupe de parole pour les mères* (Érès, 2022). Les parents peuvent également organiser des obsèques, collectives ou individuelles. Avant 2009, les mamans me disaient que leur bébé partait avec les déchets de l'hôpital. »

Les membres du personnel soignant sont également mieux formés, reconnaît Julie, devenue bénévole au sein de l'association Petite Émilie. « Lorsque j'ai accouché, la sage-femme m'a dit : "Ce n'était pas un vrai accouche-

ment, n'y pensez plus." Elle voulait me projeter vers quelque chose de plus joyeux, mais moi j'avais besoin qu'on reconnaisse ce que je vivais. »

Beaucoup de parents trouvent du réconfort auprès d'associations qui proposent des forums sécurisés et des groupes d'entraide « avec des bénévoles formés », précise Isabelle de Mézerac. Mais de plus en plus expriment aussi leur souffrance sur les réseaux sociaux, à l'image de Julie qui a créé le compte Instagram « À nos étoiles ». Avec des milliers de publications sous le mot-dièse #deuilperinatal, Instagram, Facebook ou TikTok sont devenus le réceptacle de la douleur des parents, dont certains publient même des photos de leur enfant décédé.

« Cette libération répond à l'indifférence de la société vis-à-vis du deuil périnatal, analyse Marie-José Soubieux. Je suis partagée sur l'intérêt de publier des photos, mais cette démarche est un cri désespéré qui traduit une grande souffrance et une grande solitude. »
Paula Pinto Gomes

Déserts médicaux, les internes protestent contre la « coercition »

— Les étudiants en médecine se mobilisent, vendredi 14 octobre, contre le projet du gouvernement d'imposer aux futurs généralistes une quatrième année d'internat « en priorité » en zone sous-dotée.

« Stop au mépris ! Non à la coercition. » Voici ce que les étudiants en médecine ont prévu de scander ce vendredi 14 octobre devant le ministère de la santé, à Paris, et dans plusieurs villes de France. Dans le viseur de cette mobilisation, qui devrait être très suivie : l'article 23 du projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS), qui prévoit l'ajout d'une quatrième année à l'internat de médecine générale, à effectuer « en priorité » dans les zones « sous-denses ».

« Les internes se tuent à la tâche, ils travaillent plus de 58 heures par semaine pour 5,42 € de l'heure, et que fait-on pour les soutenir ? On leur impose une année supplémentaire loin de leurs proches pour combler les erreurs politiques du

passé », dénonce Gabriel Vlaeminck, président de la Corporation nantaise des étudiants en médecine (Cnem). Alix Lanthiez, elle, craint surtout que cette année supplémentaire ne soit pas formatrice. « Aujourd'hui, il y a un interne pour 70 maîtres de stage, les dispatcher sur le territoire ne va pas régler le problème », estime lavice-présidente de la Cnem.

Selon ces deux étudiants en 3^e année, la « coercition » n'est pas la bonne réponse à la désertification médicale. « Les enquêtes montrent que les généralistes sont la profession de santé la mieux répartie en France. Le problème, c'est leur nombre : ils sont trop peu pour couvrir les besoins. Or, avec cette mesure, on va diminuer encore l'attractivité de cette spécialité. Des dizaines d'externes nous disent déjà qu'ils vont y renoncer », affirment les futurs médecins, qui font valoir les contre-propositions portées par l'Association nationale des étudiants en médecine de France (ANEMF).

Parmi elles, la création de postes d'assistants médicaux, dont les effectifs ont fondu ces dernières

« Les internes travaillent plus de 58 heures par semaine pour 5,42 € de l'heure, et que fait-on pour les soutenir ? On leur impose une année supplémentaire pour combler les erreurs politiques du passé. »

années. « Leur augmentation permettrait d'optimiser le temps médical et donc d'augmenter le nombre de consultations quotidiennes », plaident-ils. Autre levier : proposer davantage de stages en dehors des grandes villes. « Actuellement, la quasi-totalité des stages que l'on fait sont dans de grands CHU. Si on veut que les médecins s'installent ailleurs, il faut leur donner les moyens de découvrir des communes en périphérie. »

Largement soutenu par les syndicats de médecins libéraux, ce mouvement de grève s'inscrit dans un climat de défiance plus global, alors que l'article 22 du même PLFSS suggère la possibilité d'un conventionnement sélectif, vu comme une remise en

question de la liberté d'installation. « En clair, cela veut dire que si, demain, je m'installe à Nantes, zone soi-disant "sur-dense", mes patients ne seront pas remboursés par l'Assurance-maladie et devront payer leur consultation 25 €, », s'indigne Gabriel Vlaeminck, qui dit lui-même chercher un généraliste depuis trois ans. En vain. « Les déserts médicaux sont partout sur le territoire, pas seulement à la campagne », insiste-t-il.

Pour Nejm Si-Mohamed, vice-président de l'Intersyndicale nationale des internes (Isni), « on ne s'attaque pas au vrai problème, qui est celui de l'attractivité. On continue de focaliser sur certains sujets comme les intérimaires, mais s'ils sont là, c'est parce que les postes ne sont pas pourvus ». Interne en gériatrie, il avoue avoir déjà songé à se réorienter. « Pour beaucoup, imposer de nouvelles contraintes serait la goutte de trop, anticipe-t-il. C'est triste à dire, mais aujourd'hui, quand je rencontre des lycéens, le premier conseil que je leur donne, c'est de ne pas faire médecine. »

Jeanne Ferney

essentiel

Carburant — Les aides à domicile réclament un accès prioritaire

Les aides à domicile intervenant chez les personnes âgées doivent bénéficier d'un accès prioritaire aux stations-service, ont plaidé jeudi 13 octobre plusieurs organisations professionnelles du secteur. Elles craignent que certains seniors restent « alités » à cause de la pénurie de carburant et affirment que certains intervenants, tributaires de leur voiture, « ne peuvent plus assurer leurs visites » et doivent prioriser leurs interventions.

Budget

Les députés adoptent une mesure contre les « super dividendes »

Les députés ont adopté mercredi 12 octobre un amendement au budget pour 2023 visant à dissuader les grandes entreprises de distribuer des « super-dividendes », par le biais d'une majoration temporaire d'une taxe. L'amendement avait été déposé par le Modem, qui fait partie du camp présidentiel, contre l'avis de l'exécutif. Il a été adopté (227 voix pour, 88 contre) grâce au soutien des groupes politiques de gauche membres de la Nupes et à celui du RN. Il a aussi reçu le soutien de 19 députés du groupe de la majorité présidentielle, Renaissance. Les députés du groupe Horizons se sont pour la plupart abstenus.
[sur-la-croix.com](https://www.sur-la-croix.com)
Un article détaillé

Séparatisme — Une salle de prière fermée pendant six mois dans le Bas-Rhin

La préfecture du Bas-Rhin a annoncé jeudi 13 octobre avoir procédé à la « fermeture administrative » d'une salle de prière musulmane à Obernai, pour une durée de six mois. Fin septembre, le ministère de l'intérieur avait indiqué avoir lancé cette procédure à l'encontre de cette salle de prière au motif qu'elle diffusait une « idéologie radicale » par le biais de son imam, accusé de « diffuser un islam salafiste ».

sur-la-croix.com

— Les nouveaux seuils de pollution de l'eau potable suscitent une controverse